



Prescription reclamation non paiement pension alimentaire

Par **titel**, le **16/02/2008** à **01:07**

Bonjour.

Mon père n'a pas réglé régulièrement la pension alimentaire stipulée sur le jugement de divorce et a ensuite stoppé prématurément le paiement. Ma mère ne s'est jamais retourné contre lui.

Cela fait près de 20 ans, puis je aujourd'hui lui réclamer la pension qu'il ne nous avait pas versée à l'époque. Y'a t'il prescription ?

Merci de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **16/02/2008** à **12:03**

Bonjour.

Vous pouvez lui demander le paiement pour les 5 dernières années seulement.